

**PROCÈS VERBAL**

---

**Nombre de membres**

**en exercice** : 13

**Présents** : 12

**Votants** : 12

**Séance du 21 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents** : Catherine LEMAIRE, André LASCAUD, Anna COURTOIS, Emmanuel COURATIN, Emmanuelle ELLEOUEY-HOCDE, Bernard BLANCHARD, Nathalie MARANDEAU, Barbara OSINIAK, Pascal ZARDET, Luc PORTENSEIGNE, Marcelline GABARD, Angélique POUPEE

**Représentés** :

**Excuses** :

**Absents** : Marie-Noëlle GENEST

**Secrétaire de séance** : Luc PORTENSEIGNE

---

**Ordre du jour**

• **Approbation compte-rendu**

Compte-rendu de la séance du 25 mars 2024 et du 23 avril 2024

• **Personnel – Elus-Administration**

Indemnisation des travaux supplémentaires pour élections

• **Bâtiments**

Bâtiments Les Glycines : confirmation Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO)

• **Voirie**

Informations sur les travaux réalisés par le conseil départemental à venir sur le territoire communal et alentours

• **Finances**

Contact FM : contrat pour publicités complémentaires

Subventions de fonctionnement aux associations

Cautions pour prêt de matériel communal (tables, chaises)

SIEIL37 : renouvellement éclairage public rue des Mirligrolles

• **PLU – Urbanisme**

CCGR :

- Révision allégée PLU communal
- PLUi

• **Intercommunalité**

Syndicat Intercommunal à vocation multiple de la région de l’Escotais

SATESE 37 : modifications des statuts

Exposition « Ronsard au temps des Amériques »

• **Affaires Scolaires**

Sorties scolaires à venir

• **Bibliothèque**

• **Associations**

Programme culturel et de loisirs à venir

• **Agenda**

• **Affaires diverses**

**Secrétaire de séance : Luc PORTENSEIGNE**

**Approbation des procès-verbaux de la séance du 25 mars 2024 et du 23 avril 2024**

**Pas de remarque.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et/ou représentés valide les procès-verbaux du conseil municipal en date du 25 mars 2024 et du 23 avril 2024**

**Personnel – Elus-Administration**

Indemnisation des travaux supplémentaires pour élections

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que lors des diverses élections ou consultations par voie de referendum, certains agents municipaux sont amenés à effectuer des heures supplémentaires (tenue des bureaux de vote, montage et démontage du matériel, organisation et logistiques des scrutins), celles-ci pouvant être compensées de trois manières différentes :

- **Soit en récupérant le temps de travail effectué,**
- **Soit par le paiement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents éligibles aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.), Catégories B et C**
- **Soit pour les autres (catégorie A), par la perception de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (I.F.C.E.).**

**Les agents concernés ayant été consultés souhaitent récupérer le temps de travail qui sera effectué le jour des élections européennes du 9 juin prochain.**

**Bâtiments**

**Bâtiments Les Glycines : confirmation Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**

Il a été décidé en date du 31 janvier 2024 par délibération n° DE\_2024\_005 à la majorité de lancer une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réhabilitation du bâtiment ancien hôtel/restaurant les Glycines situé au 5 place Jehan D'Alluye que la commune a décidé d'acquérir par délibération n°DE\_2023\_075 en date du 12/12/2023.

Une visite du bâtiment Les Glycines a été organisée avec les adjoints en date du 17 avril dernier et en date du 16 mai dernier avec tous les membres du conseil municipal.

*Une délégation d'attributions du conseil municipal au maire a été actée par délibération n°027 du 27 mai 2020 (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences afin de gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances du conseil.*

*"Délégation n°4 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget."*

Une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de 3 cabinets :EXCELLO Denis Clément, AVENSIA, TOKONOMA AGENCY » a été réalisée.

- Après analyse, le cabinet TOKONOMA AGENCY a été retenu pour un coût total HT à hauteur de 23 450.00€.

La prestation s'articule de la manière suivante :

1- phase préparatoire des études préliminaire

Analyse des besoins et du contexte  
Positionnement des enjeux  
Estimatif planning global  
Estimatif coût phase d'études

2- Phase Esquisse

Mangement des intervenants extérieurs pour l'édition des éléments graphiques préliminaires  
Edition d'une esquisse de projet  
Identification des zones pour le fléchage des subventions  
Validation du programme et des enjeux  
Corrections si besoins

3- phase Estimative

Estimatif des coûts de travaux par lots  
Estimatif des coûts d'une Maitrise d'ouvre

4- phase Corrective

Analyse des estimatifs  
Analyse budgétaire globale  
Validation des solutions envisagées  
Présentations aux élus

- Une première réunion de présentation de la prestation et de travail avec les membres du conseil municipal a été organisée avec le cabinet TOKONOMA AGENCY le mardi 14 mai 2024 à 18h30.
- Un COPIL (Comité de Pilotage) a été mis en place :  
André LASCAUD (1er adjoint)  
Barbara OSINIAK (conseillère municipale délégué à la culture)  
Angélique POUPEE (conseillère municipale)  
Anna COURTOIS (2ème adjoint)  
Catherine CARAYOL (DGS)
- Une étude de faisabilité concernant le projet restaurant/hôtel les Glycines a été déposée auprès de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie).

## **Finances**

### **Contact FM : contrat pour publicités complémentaires**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la stratégie de communication de la commune et suite à la commission Communication qui s'est réunie le 24 avril dernier, il a été décidé, dans le cadre du partenariat avec la radio Contact FM72, d'acheter en plus 2 semaines de publicité en plus soit 100 spots supplémentaires.

Les Journées du patrimoine étant déjà relayées par la convention de partenariat, ces deux semaines seront axées sur la Résidence d'Artiste de mai juin et du concert des Midshell de mai.

Le tarif proposé est d'un montant total de 285€.

Madame le Maire propose aux membres du conseil cette dépense supplémentaire.

### **Objet : Subventions de fonctionnement aux association exercice 2024 - DE 2024 037**

Madame le Maire rappelle que la commission d'attribution des subventions aux associations s'est réunie en date du 15 mai 2024 afin d'étudier les dossiers de demandes qui ont été déposées telles que proposées ci-dessous :

<b>Association</b>	<b>Demande 2024</b>	<b>Attributions 2024</b>
<b>Solidarité Neuillé-Neuvy</b>	Subvention à déterminer	<b>250.00 €</b>
<b>Don du sang ( val de loir)</b>	50€	<b>50.00€</b>
<b>EPISODE</b>	250 €	<b>250.00€</b>
<b>Restaurants du Coeur</b>	Subvention à déterminer	<b>50.00€</b>
<b>FOYER Rural</b>	500 € ou montant des factures	<b>400.00€ + 100.00 si besoin dans l'année</b>
<b>Prévention routière</b>	250€	<b>100.00€</b>
<b>Pêche</b>		<b>150.00€</b>
<b>Pêche</b>	250€	<b>250.00€</b>
<b>GSPC</b>	600€	<b>400.00€</b>
<b>Tennis Pays de Racan</b>	300€	<b>200.00€</b>
<b>EMDEC</b>	Subvention à déterminer	<b>1 000.00€</b>
<b>ASPR Vétérans</b>	1196 €	<b>1 000.00 €</b>
<b>Carré des Arts</b>	140€	<b>140.00 €</b>
<b>Campus des métiers – CFA joué les Tours</b>	80€ par apprenti	<b>60.00 €</b>
<b>JSP (POMPIERS)</b>	1100€	<b>500.00 €</b>
<b>Aveugles de France</b>	50-1000€	<b>50.00 €</b>

<b>ACER</b>	150€	<b>150.00€</b>
<b>Expression corporelle</b>	500€ ou prêt salle Beau Soulage avec chauffage du 13/04 et 12/10	<b>Gratuité de la salle Beau Soulage€</b>
<b>Le Papillon s'Anime</b>	300€	<b>300.00€</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 400.00€</b>

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;  
**Vu** la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales  
**Vu** les propositions faites au Conseil Municipal par Madame le Maire suite à la commission d'attribution de subventions aux associations concernant les subventions accordées aux différentes associations communales, établissements et organismes publics pour l'année 2024,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents et/ou représenté,**

**VALIDE les propositions d'attributions de subventions aux associations telles que présentées ci-dessus ;**

**AUTORISE madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

**Objet : Convention et caution pour le prêt de matériel communal aux particuliers - DE 2024 038**

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie locale de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal, suite aux demandes reçues en mairie, la mise à disposition de tables et de chaises appartenant à la commune aux particuliers (autres que les associations).

Le matériel sera mis à disposition auprès des particuliers de façon gratuite.

La personne réservant le matériel devra fournir une caution.

Le matériel devra être utilisé par la personne ayant réservé le matériel.

Le matériel ne devra pas quitter le territoire communal.

Madame le Maire propose les cautions suivantes :

- pour le prêt de 6 tables : caution de 300€
- pour le prêt de 30 chaises : caution de 120€

Une convention de prêt de matériel communal sera mise en place et qui aura pour objet de régir les conditions de prêt de matériel municipal. Elle s'appliquera à l'ensemble du matériel figurant dans le « formulaire de mise à disposition du matériel communal » qui sera annexé à cette convention.

Il sera convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

Article 2 : durée de la convention

Article 3 : convention à titre gratuit

Article 4 : caution pour la mise à disposition

Article 5 : inventaire du matériel mis à disposition

Article 6 : propriété

Article 7 : responsabilités et assurances

Article 8 : résiliation de la convention  
Article 9 : modification de la convention  
Article 10 : Règlement des litiges

Madame le Maire invite les membres du conseil à délibérer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et/ou représentés,**

**APPROUVE les termes de la convention de mis à disposition de matériel communal ci-annexée ;**

**DECIDE de demander une caution en cas de détérioration du matériel emprunté comme indiqué dans la convention ci-annexée ;**

**AUTORISE madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

### **SIEL 37 : renouvellement éclairage public rue des Mirligrolles**

Madame le Maire rappelle qu'une délibération (DE\_2023\_065) a été prise en date du 24 octobre 2023 concernant le renouvellement du réseau d'éclairage public rue des Mirligrolles.

Le coût total de la prestation s'élève à 11 482.41€ HT.

La quote-part prise en charge par le SIEIL 37 s'élève à 5 741.21€

Le reste à charge pour la commune s'élève à 5 741.20€ HT.

Le bon de commande et la délibération avaient été transmis au SIEIL suite au conseil d'octobre.

Le dossier concernant cette affaire sera à nouveau transmis pour suite à donner.

### **PLU-URBANISME**

#### **Objet : PLU : révision allégée n°1 - DE 2024 039**

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-57 ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13 et R. 123-21 ;

**Vu** la délibération du la Communauté de Communes de Gâtines Racan prescrivant la révision allégée du PLU et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation en date du 15/09/2023 ;

**Considérant** que la Communauté de Communes de Gâtines Racan réalise une révision allégée du PLU de la commune de Saint Christophe sur le Nais dans le but de :

- *Permettre un projet d'aménagement d'habitations rue de la Fraisotière. En l'état, la zone N ne permet pas à travers son règlement graphique et écrit de donner bonne suite à un projet de construction de logements. La zone N doit donc évoluer avec l'extension de la zone UB, qui sera encadrée par une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation.*
- *Revoir la rédaction de l'OAP sectorielle n°1 – Avenue Eugene Hilarion, sur ses objectifs et ses principes d'urbanisation et d'aménagement.*

**Vu** le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur ;

**Vu** les pièces constitutives du projet, objet de la révision allégée ;

**Considérant** que le PV de synthèse des avis émis par les personnes publiques associées, les observations du public et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur n'impliquent pas de modification du projet de révision allégée du Plan Local de l'Urbanisme tel que soumis lors de l'enquête publique du 27 mars 2024 au 10 avril 2024 ;

**Considérant** que la révision allégée n°1 du Plan Local de l'Urbanisme telle que présentée au conseil municipal est prête à être approuvée ;

**Entendu** l'exposé de madame le Maire rappelant les éléments qui président à la révision allégée du Plan Local de l'Urbanisme de la commune de Saint Christophe sur le Nais ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et/ou représentés,**

**EMET un avis favorable pour l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais ;**

**SOLLICITE monsieur le Président de la Communauté de Communes de Gâtine Racan pour approbation au prochain conseil communautaire ;**

**AUTORISE madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier**

### **PLUi**

Une réunion publique se déroulera en date du 22 mai 2024 à 18h00 à la CCGR dans le cadre de l'élaboration du PLUi, projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic.

### **Intercommunalité**

#### **Syndicat Intercommunal à vocation multiple de la région de l'Escotais**

Une réunion avec la communauté de communes doit se dérouler prochainement afin d'aborder la reprise de la compétence eau et assainissement en date du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Une étude patrimoniale est en cours et est financée par la communauté de communes pour un coût global de 105 000€, sauf pour les syndicats.

Une étude est réalisée par le SAFEGE sur une année, eau basse, eau haute pour un montant d'environ 60 000€. Cette étude bénéficie d'une subvention au taux de 50% par l'Agence de l'Eau.

Les communes vont devoir se positionner. Il existe différents modes de gestion sur le territoire de la communauté de communes. Mais au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le tarif de l'eau sera unique sur tout le territoire de la communauté de communes.

#### **Objet : SATESE 37 : modifications des statuts - DE 2024 040**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts du SATESE 37 du 6 décembre 2021, modifiés par arrêté préfectoral en date du 28 avril 2022,

**Vu** la délibération n°2024-04 du SATESE 37, en date du 18 mars 2024, portant sur l'actualisation de ses statuts,

**Considérant** la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

**Attendu** la lettre de consultation de monsieur le Président du SATESE 37 en date du 29 mars 2024,

**Entendu** le rapport de madame le Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et/ou représentés,**

**EMET un avis favorable sur les modifications statutaire adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 18 mars 2024,**

**DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité,**

**AUTORISE madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

### **Exposition « Ronsard au temps des Amériques »**

La communauté de communes de Gâtine Racan organise conjointement avec la commune de Charentilly une exposition « Ronsard au temps des Amériques » par le peintre franco-américain Frédéric Lère à l'occasion des 500 ans de la naissance de Pierre de Ronsard qui se déroulera les 24.25.26 mai 2024.

### **Affaires scolaires**

Les classes de PS-MS et GS-CP seront en sorties scolaires :

- ✓ jeudi 23 mai : visite chez un maraicher de Saint-Paterne-Racan
- ✓ lundi 10 juin : visite d'une chèvrerie de Neuillé-Pont-Pierre
- ✓ mardi 2 juillet : visite du moulin de Sarré près de Saumur.
- ✓

### **Bibliothèque**

Le 05/06 : Matinée Jeux de société organisée par la bibliothèque

### **Associations**

Rappel du programme culture et loisirs :

Le 17 mai : résidence d'artiste Compagnie de Broc et de Plume à la salle socio-culturelle du Foyer organisé par la commune : Contes de Shakespeare

Le 20/05 : marché aux plantes organisé par l'EHPAD et l'association Le Papillon s'Anime

Le 31/05 : concert de musique groupe les Midshell place Jehan d'Alluye organisé par la commune

Le 02/06 : Fête de la pêche au château de la Roche-Racan organisé par le GIH Pays de Racan

Le 14/06 : suite à la seconde résidence d'artiste spectacle de la Compagnie de Broc et de Plume : 4 contes de Shakespeare

Le 15 et 16/06 : musique et patrimoine au manoir de Vaudésir et du Bas-Sion organisé par la commune

Le 22/06 : Kermesse à l'école organisée par l'APE

### **Agenda**

Les Danseux du Nais souhaitent organiser une réception officielle le 14 juillet à 11h30 avec un vin d'honneur.

### **Questions diverses**

#### **Dérogations scolaires : 3 familles**

Une demande de dérogation pour déménagement à Saint-Paterne-Racan

Une demande de dérogation d'un enfant de la commune qui a fait l'école maternelle à Saint-Paterne-Racan et souhaite poursuivre dans la même école

Une demande de dérogation d'un enfant de Saint Paterne Racan pour l'école de Saint-Christophe-sur-le-Nais en raison de la résidence de l'assistante de maternelle sur la commune.

## **Lettre semestrielle**

E. Ellouet Hocdé rappelle que la lettre semestrielle est en cours et qu'elle est en attente des différents articles. A ce jour, aucun article ne lui est encore parvenu.

Il est décidé que le délai pour le dépôt des articles est repoussé au 29 juin prochain pour une distribution avant le 12 juillet. La lettre semestrielle prendra le nom de **LETTRE D'INFORMATIONS**.

**Prochain conseil municipal le 02 juillet 2024**

**Fin de séance 19h30**